



## PRÉFET DU NORD

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

----  
☎ 03.20.30.56.85  
----

Commune de PITGAM

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La S.A.R.L. DEKEISTER STERCKEMAN - siège social : 10 Crochte Meulen Straete à PITGAM (59284) - a déposé un dossier en vue d'exploiter un élevage de 80 000 poulets lourds soit 92 000 animaux équivalents volailles et 1 260 animaux équivalents porcs, à la même adresse comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**3660-a** : Élevage intensif de volailles ou de porcs : Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles

**2111-1** : Activité d'élevage, vente de volailles, gibier à plumes à l'exclusion d'activités spécifiques visées à d'autres rubriques. Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660 ainsi qu'une activité soumise à enregistrement au titre de la rubrique :

**2102-2-a** : Activité d'élevage, vente, transit de porcs en stabulation ou en plein air

L'épandage se fera sur les communes de DRINCHAM, ERINGHEM, LOOBERGHE et PITGAM.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de **PITGAM du 16 août 2016 au 16 septembre 2016 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Monsieur THIEULLET Jean Charles, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **PITGAM : le 16 août 2016 de 14 h 30 à 17 h 30, le 24 août 2016 de 9 h 00 à 12 h 00, le 8 septembre 2016 de 15 h 00 à 18 h 00 et le 16 septembre 2016 de 9 h 00 à 12 h 00.**

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de PITGAM. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)- Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.